



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nos Réf. : 22/FD/03

Service urbanisme : 083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête est ouverte à l'Administration communale, concernant la demande de **permis d'urbanisme** introduite par **BEP Expansion Economique**, représenté par Monsieur Remy FRERE dont les bureaux sont situés rue Sergent Vrithoff 2 à 5000 Namur, ayant trait à un bien situé **entre la N97 et la N4** sur les parcelles cadastrées :

- **HAMOIS** 5e division, EMPTINNE, section D n°190D - 192B – 193 - 196A - 198A ;
- **CINEY** 1^e division CINEY, section C n° 57/2B, 54, 55A, 46, 48F, 42A, 45, 40/2B, 40/B, 38D, 40/2A.

Le projet consiste en l'**aménagement de la 1ère phase de voirie dans le cadre de l'extension du parc d'activité économique de Ciney-Hamois "Condrolys"** et présente les caractéristiques suivantes :

L'enquête publique est réalisée conjointement en vertu de l'article R.IV.40-1, §1^{er} 7° du Code du Développement Territorial, qui concerne les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 et écart au SDC et au SOL et du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Ce courrier vous est envoyé en vertu de l'article D.VIII.11 du Code du Développement Territorial, qui précise que nous sommes tenus d'avertir individuellement les occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites du terrain faisant l'objet de la demande. ***Si vous êtes propriétaire et non occupant d'un ou plusieurs immeubles concernés, merci d'en avertir vos locataires.***

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

L'enquête publique est ouverte le 20 juin 2022 et clôturée le 19 août 2022 (suspension du délai entre le 16 juillet et le 15 août).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser dans ce délai au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be
- remises à Mesdames Julie MELANCON ou Sophie GEORGES du Service Urbanisme, dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Hamois.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ordinaire sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mesdames Julie MELANCON ou Sophie GEORGES (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.


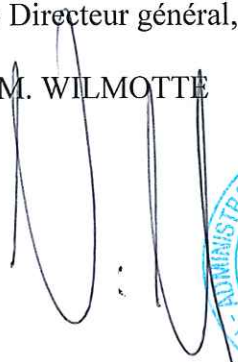
La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **19 août 2022 à 11h** à l'Administration communale de Hamois, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Fait à Hamois, le 15 juin 2022.

Le Directeur général,

M. WILMOTTE



La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE

